



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 mai 2019

Résolution de M. Xavier Company du 12 février 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 février 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour augmenter rapidement le transport des déchets vers l'usine TRIDEL par le rail ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a sollicité TRIDEL S.A. et relaie ici les éléments qui lui ont été communiqués. TRIDEL S.A. a cherché, dès le départ, à favoriser le transport par train notamment en :

- proposant des tarifs incluant cette prestation ;
- favorisant par le périmètre l'installation des stations de compactage à Malley (CID), à Penthaz et plus récemment à Gland et dans quelques mois à Poissine (Grandson).

TRIDEL S.A. continue à soutenir le développement d'infrastructures favorisant le transport par train. Ainsi une base arrière va être créée à Penthaz, sur le site de VALORSA, afin de réceptionner les apports des transporteurs de l'une des principales zones de production des déchets industriels de l'ouest lausannois.

De leur côté, les actionnaires de TRIDEL S.A. incitent leurs transporteurs à utiliser l'acheminement par train, malgré son coût plus élevé, lorsque c'est pertinent, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- un volume minimal relativement important, ce qui exclut le bois, les boues d'épuration, les documents confidentiels et d'autres petits apports ;
- la présence de points de transbordement aux endroits adéquats ;

- l'existence d'un prestataire acheminant les wagons depuis les points de transbordement jusqu'à l'usine ;
- un coût supportable.

TRIDEL S.A. a enfin décidé de lancer une campagne de sensibilisation auprès des entrepreneurs, des écoles de formation et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs afin de diminuer le volume des déchets incombustibles issus essentiellement des chantiers (pièces métalliques, catelles, éléments en ciment et autres corps incombustibles). Cette mesure devrait permettre, à terme, de livrer plus de 6'000 tonnes de déchets supplémentaires par train, répartis entre les régions de la Côte, de l'Ouest lausannois et du Nord vaudois.

La mise en place de ces différentes mesures devrait permettre de diminuer sensiblement la proportion d'arrivages routiers, étant entendu qu'il restera toujours un volume incompressible de déchets acheminés par camion. Ce système performant pourrait cependant être mis à mal, à l'avenir, pour les développements suivants :

- CFF Cargo, qui achemine les wagons, a annoncé vouloir réduire la moitié des gares desservies, ce qui touche la majorité des points de transbordements ;
- CFF Infrastructure, qui est le propriétaire d'une grande partie des gares utilisées, a informé que la mise aux normes de certains sites allait y entraîner la fin du service marchandises et ;
- les projets à long terme des CFF pourraient induire la suppression des raccordements qui permettent d'évacuer par le train les mâchefers (résidus ultimes) produits par TRIDEL S.A..

La Municipalité regrette vivement cette évolution et s'inquiète de ses effets sur le volume des déchets acheminés par camion.

Il s'agira donc pour la Municipalité et ses représentants au Conseil d'administration de TRIDEL S.A. de veiller aux meilleurs développements possibles en faveur de l'acheminement par train des déchets.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

